

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Secrétariat général

Paris, le 4 mai 2010

Direction des Ressources humaines
Département des Relations sociales

Note

à

Messieurs les Chefs de service des services
déconcentrés

Affaire suivie par : Claudette Quintilla
Claudette.Quintilla@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 71 12 – **Fax :** 01 40 81 31 39
Courriel : Rs.Drh.Sg@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Instructions relatives à l'application de la circulaire de renouvellement des commissions consultatives compétentes à l'égard des ouvriers des parcs et ateliers du 12 avril 2010.
PJ : Circulaire citée en objet.

La présente instruction a pour objet de préciser le périmètre des commissions consultatives particulières.

En considérant que seuls les services mentionnés en page 5 de la circulaire sont concernés, elles sont énumérées ci-dessous et apportent la décision à adopter.

– **Prise en compte des OPA hors compte de commerce et compte de commerce :** dans une commission commune.

– **OPA affectés dans les DIR :** de façon transitoire, dans l'attente des élections dans les DIR en 2011, ils seront comptés comme des électeurs de la DDT de proximité de leur lieu d'affectation ;
➤ Cette mesure concerne également les OPA recrutés à la DIR après les élections de 2006.

– **OPA affectés dans les DIRM :** de façon transitoire, dans l'attente des élections dans les DIRM en 2011, ils seront comptés comme des électeurs de la DDT de proximité de leur lieu d'affectation (à l'exception de ceux qui sont du SMIB qui sont mentionnés dans le tableau suivant) ;

– **Nombre de commissions consultatives par service :** une seule, à l'exception des DDTM suivantes qui comprennent dans leur périmètre des configurations particulières d'OPA.

Elles s'organiseront comme suit :

Services des OPA	Services de rattachement	Nombre de CC	Observations
SMIB	DDTM 29	2	1 pour les OPA du SMIB 1 pour les OPA des parcs
SM Le Verdon	DDTM 33	2	1 pour les OPA du SM 1 pour les OPA des parcs
SMNLR transférés au Conseil Général de la région	DDTM 34	2	1 pour les OPA du SMNLR 1 pour les OPA des parcs
SMNLR transférés à la DDTM 13	DDTM 13	2	1 pour les OPA du SMNLR qui restent Etat

Services des OPA	Services de rattachement	Nombre de CC	Observations
			1 pour les OPA des parcs
SM Boulogne Calais	DDTM 62	2	1 pour les OPA du SM 1 pour les OPA des parcs
SM Rouen	DDTM 76	2	1 pour les OPA du SM 1 pour les OPA des parcs

- **OPA affectés dans les services de navigation** : une commission sera organisée au siège du SN.
- **OPA affectés dans les CETE de l'Ouest et de Lyon** : une commission consultative sera constituée au siège de chaque CETE ;
- **OPA affectés dans les autres CETE** : ils seront des électeurs de la DDT de proximité de leur lieu d'affectation - dans la même commission que les autres OPA du périmètre de cette direction départementale territoriale ;
- **OPA affectés dans les bases aériennes** : ils seront électeurs à la DDT de proximité de leur lieu d'affectation - dans la même commission que les autres OPA du périmètre de cette direction départementale territoriale ;
- **OPA affectés en administration centrale au CPII** (centre de prestations et d'ingénierie informatiques) : ils seront électeurs au SNS (service navigation de la Seine).

Le mandat de ces élections arrivera à échéance en 2013.

Lorsque les élections se dérouleront dans les DIR et les DIRM, en 2011, il se peut que certains OPA élus en 2010 à une commission consultative de DDT, se représentent pour la commission de la DIR (ou DIRM) et soient à nouveau élus. Dans ce cas, leurs remplacements à la commission de la DDT se dérouleront comme indiqué dans le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires, modifié par le décret n° 2007-953 du 15 mai 2007, article 9.

Le suivi des effectifs ne relevant plus de l'administration centrale, il a été demandé à chaque service de fournir aux organisations syndicales qui le demandaient une situation des ouvriers des parcs et ateliers situés dans leur périmètre.

Le département des relations sociales reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La chef du départementale
des relations sociales

Signé

Laurence NAVARRE